

Union des agricultrices Wallonnes

Notre agriculture wallonne, une agriculture familiale!

8 février 2018



UAW



Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur '7 - 5030 Gembloux
Tél. 081/60.00.60 - Fax. 081/60.01.6 - E-mail. uaw@fwa.be

par Marianne Streef, présidente UAW - marianne.monjote@live.be

Le mot de la Présidente

Etre agricultrice aujourd'hui et ... demain !

Ce n'est un secret pour personne, notre Agriculture Familiale Wallonne, et donc nos familles et leurs membres vivent aujourd'hui des moments compliqués et nous nous posons énormément de questions sur notre avenir.

L'UAW a toujours été attentive à la défense de l'intérêt de nos familles agricoles ainsi qu'à la mixité et à la diversité de notre agriculture.

Au vu de l'image qu'on nous renvoie aujourd'hui, tant dans les médias que dans de nombreuses décisions politiques, **je me demande souvent si on veut encore de cette Agriculture Familiale en Wallonie !**

Oui, les défis sont nombreux. Oui, la société et l'agriculture évoluent et sont à un carrefour. Nous, les agricultrices, sommes prêtes à relever ces défis. Nous voulons être actrices de l'avenir de notre métier.

Dans ce contexte compliqué et face à des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de plus en plus complexes, l'UAW et ses agricultrices ont décidé de consacrer cette année 2018 à une grande réflexion sur l'avenir de notre agriculture et la place qu'elles pourront y prendre.

Cette question ne peut être déconnectée de la place de l'agriculture dans la société. Nous devons donc réinterroger le lien agriculture - société - territoire.

L'objectif global du projet est donc de mener une réflexion prospective multi-acteurs sur l'avenir de l'Agriculture Familiale et en particulier des agricultrices wallonnes afin de repenser le lien entre agriculture, société et territoire.

Nous devons identifier les enjeux qui se posent pour l'avenir de notre Agriculture Familiale, identifier et mettre en débat des scénarios probables, les « futurs possibles » pour notre Agriculture Familiale ainsi que développer une vision collective de l'avenir de notre métier d'agricultrice, de l'Agriculture Familiale Wallonne et de ses liens avec les citoyens et les territoires.

Ces démarches doivent nous permettre d'élaborer une vision stratégique prospective en redéfinissant nos valeurs. « Vision » et « Valeurs » que nous devons ensuite faire vivre.

L'UAW mettra ce projet en œuvre en partenariat avec le Collectif Stratégie Alimentaire et en faisant appel à l'association française « Sol et Civilisation ».

Cette collaboration avec Sol et Civilisation sera possible grâce au soutien du Ministre Régional de l'Agriculture Monsieur René Collin. Les résultats de ce projet seront présentés lors du congrès 2019 qui sera celui pendant lequel nous fêterons les 50 ans d'existence en Wallonie des mouvements féminins de défense des agricultrices.

En ce qui concerne le congrès 2018, il aura lieu non pas comme traditionnellement en février, mais le vendredi 27 avril prochain.

A date exceptionnelle ! Oratrice exceptionnelle !

En effet, nous accueillerons Madame Christine Lambert, Présidente de la FNSEA, Syndicat majoritaire français dans la profession agricole.

Nous aborderons lors de cette journée la thématique de la coopération en agriculture.

Madame Lambert nous parlera des agricultrices qui coopèrent entre eux afin de défendre les intérêts de leur profession. Comment défendre aujourd'hui notre métier dans cette société en mutation dans laquelle l'agriculture a parfois du mal à être reconnue ? Quelle place pour le syndicalisme aujourd'hui et surtout demain ?

Nous entendrons ensuite Monsieur Luc Vernet de « Farm Europe ». Farm Europe est un think tank qui met en réseau et permet la confrontation d'idées entre des acteurs tant des institutions de l'Union Européenne, d'administrations nationales, d'organisations agricoles et d'acteurs économiques afin d'apporter aux décideurs européens, de façon prospective, une vision pour l'agriculture. Nous aborderons donc avec ce deuxième intervenant l'importance pour l'Agriculture Familiale de coopérer avec d'autres acteurs de la Société afin de construire son avenir.

Lors de la troisième intervention, nous aborderons

la coopération entre agriculteurs qui désirent se former, se conseiller, communiquer tant entre eux que vers la société.

Bernard Decock du SEIT de la FWA nous expliquera le projet de l'ASBL Duraphyto qui remplit tous ces principes de collaboration. L'objectif de l'ASBL Duraphyto est de permettre aux agriculteurs de continuer à évoluer vers une gestion encore plus durable de l'usage des produits phytosanitaires. Cette demande se fera dans une approche globale intégrant les aspects économiques au niveau des exploitations agricoles, la pénibilité du travail des exploitants et de leurs aidants, l'aspect santé et environnement.

L'ASBL compte rassembler tant les agriculteurs que les acteurs de la recherche, de l'encadrement agricole, du para-agricole et toute personne ou ASBL qui se sent concernée par la démarche.

Les missions de cette ASBL seront :

La veille scientifique et l'échange d'informations entre les membres sur les techniques permettant cette diminution de produits phytosanitaires.

La vulgarisation et la communication auprès du public agricole et non agricole des pratiques d'usage des produits phytosanitaires et des innovations mises en place.

L'ASBL formera les agriculteurs aux pratiques plus durables mises à leur disposition et se préoccupera également de la question de cohabitation entre les agriculteurs et leurs voisins, ainsi qu'avec les autorités communales.

Ce projet initié par nos mouvements FWA/UAW/FJA et notre agri-agence le Collectif Stratégie Alimentaire (CSA) se base sur le réseautage et la coopération multi-acteurs.

Dans ce dossier de l'usage des produits phytosanitaires à la fois complexe et important pour la compétitivité de notre Agriculture Familiale Wallonne, celle-ci prouve une fois de plus qu'elle veut prendre son avenir en main et se préoccupe de celui de la société. Nos mouvements démontrent, quant à eux, qu'ils font un syndicalisme proactif et réaliste !



A DATE EXCEPTIONNELLE ORATEURS EXCEPTIONNELS !

Le congrès UAW aura lieu le vendredi 27 avril 2018 à l'Espace Senghor à Gembloux

La coopération en agriculture familiale : un champ de possibles !



Avec le concours de l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) dans le cadre de son programme 2015-2020 de soutien à l'entrepreneuriat féminin.



avec comme invités

Madame Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA

Monsieur Luc Vernet, de Farm Europe

Monsieur Bernard Decock, de Duraphyto

Monsieur René Collin, Ministre Régional de l'Agriculture

Monsieur Denis Ducarme, Ministre Fédéral de l'Agriculture ou son représentant

Réservation pour le 18 avril 2018

auprès de Myriam Lambillon :

081/627 493

myriam.lambillon@fwa.be

Prix 10€ - Buffet campagnard

et dessert (boissons comprises)

L'UAW, un mouvement qui avance !

par Myriam Lambillon, coordinatrice UAW

2017 fut une année tout aussi enrichissante que les précédentes: beaucoup de rencontres, de formations, de discussions... Lors du Conseil Général UAW du 19 janvier dernier, Marianne Strel a ainsi présenté à l'assemblée le rapport d'activité 2017.



Pourquoi est-il important de rédiger un rapport d'activités?

- Parce qu'il permet de mettre en relief ce qui rend l'UAW unique et lui donne son identité particulière.

- Parce que c'est à travers cet outil que l'UAW démontre ses réalisations et ses approches. On peut y inscrire tout ce qui nous anime et tout ce qui fait de nous un mouvement autonome, créateur de richesses et enrichissant socialement parlant.

- Parce que c'est un outil qui met en valeur les réalisations de la dernière année et la façon dont ces réalisations ont été concrétisées. Le rapport d'activités constitue en quelque sorte un portrait le plus complet et le plus fidèle possible de l'UAW

- Parce qu'une analyse de ce que l'on fait permet une remise en question afin de s'améliorer

Sa destination est d'abord interne, à des fins de connaissance, de pilotage et de management. Mais son usage par de multiples acteurs et sa transmission à des tiers, indiquent que le document n'occupe pas seulement une fonction d'aide-mémoire et d'administration, mais a aussi un rôle externe : il vise à informer des activités de l'organisme

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ce travail réalisé l'année dernière

L'UAW forme...

Un grand nombre de formations se sont déroulées tout au long de l'année. Celles-ci étaient aussi diverses qu'intéressantes

Tout d'abord un des projets impor-

tants de l'année qui était l'agroécologie qui a permis d'organiser de nombreuses rencontres débats sur le sujet que ce soit en section locale et ensuite en section provinciale pour enfin terminer par 2 jours de formation à Gembloux.

Cette année a aussi été marquée par le regard des citoyens sur l'utilisation des produits phyto. Les questionnements étaient nombreux. Aussi l'UAW a organisé 4 journées sur la thématique zérophyto : l'impact de l'utilisation de ces produits phyto sur la santé, les cultures fourragères, l'environnement et l'horticulture.

Des formations spécialisées ont été organisées au niveau provincial sur la veille juridique et fiscale mais aussi au niveau local sur les bonnes pratiques en élevage, le site Afsca, Codiplan et végaplan.

Grâce à un projet « Renforcement de compétences numériques des agricultrices » rentré par l'UAW et soutenu par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation dans le cadre du Plan Marshall 4.0 un cycle de formation sur la gestion de son exploitation via les outils informatiques a été suivi par grand nombre d'entre vous dans le Luxembourg et en Hainaut. Et un cycle de formations sur la communication, répartie en 3 journées dans 4 provinces, a été donné aux agricultrices par Mme Mons delle Roche, procureur du Roi honoraire.

L'UAW informe...

Comme les années précédentes, les 5 journées provinciales organisées sur le terrain ont remporté un franc succès. Les thèmes abordés étaient diversifiés et tous très intéressants : avec le nouveau concept de forum ouvert dans le Hainaut, les agricultrices ont réfléchi sur la place des agricultrices et des femmes rurales dans le devenir de nos campagnes et de notre agriculture familiale. Le Luxembourg s'est demandé si l'avenir des fermes passait par les associations, les sociétés, ... Les Namuroises ont réfléchi sur les changements climatiques et les rôles que ceux-ci joueraient sur les fermes. Le Bien-être des animaux d'élevage avec ses enjeux éthiques et

relationnels a été présenté à Liège. Et Le Brabant Wallon a terminé le tour des journées provinciales par une matinée de réflexions autour du stress en agriculture et des outils proposés pour aider les agriculteurs en difficultés. Un grand merci à toutes les participantes mais également aux sections qui ont accueilli ces journées.

L'UAW soutient...

Un premier cycle de formation a été organisé autour du stress, burnout et la possibilité de rebondir. Au vu du succès rencontré, un second cycle de formation sera organisé en 2018.

Le groupe de Soutien de l'UAW a souvent été appelé sur le terrain cette année encore. En Mai 2017, la Commission de l'Agriculture du Parlement Wallon a souhaité rencontrer le Groupe Soutien autour du problème du malaise dans l'agriculture.

L'UAW voyage...

Toutes les sections locales et certaines provinces ont organisé des voyages d'une journée appelées plus communément excursions, autour de la culture et de l'agriculture de nos régions voir des pays limitrophes.

Certains voyages ont pu permettre de belles rencontres comme la transhumance en Alsace, le Pays de la Loire ou Versailles et Paris

L'UAW rencontre...

L'Union des Agricultrices a toujours été tournée vers l'extérieur, grâce à ce besoin de partage, de belles rencontres ont pu se faire tant avec des agricultrices venant de tous pays (comme le Bénin, l'Italie, le Guatemala, la Bolivie et le Maroc).

Le clou de l'année a été cette grande journée d'échange entre agricultrices pendant laquelle les agricultrices venant de France, du Rwanda, de la République Démocratique du Congo, du Burundi et de Wallonie ont pu partager leurs expériences de femmes et voir comment les femmes coopèrent pour se former, se conseiller, se soutenir.

L'UAW se fait entendre...

...par la voix des médias... L'UAW, notamment, a été invitée en radio pour des émissions comme Opinion ou des débats sur la Première... L'UAW a été interviewée sur le malaise en agriculture mais aussi par rapport à l'émission « L'Amour est dans le pré »... La presse écrite a parlé de vous lors des journées provinciales ou la visite de la Reine ce qui a permis de toucher un public encore plus large et de promouvoir une belle image de notre belle agriculture. Sans oublier nos 6 pages mensuelles dans notre journal Pleinchamp distribué dans toutes les fermes, les administrations et autres abonnés.

Les grandes étapes vécues par l'UAW...

Le congrès fut mémorable avec un sujet qui s'est poursuivi tout au long de l'année par des réunions et des séminaires consacrés principalement au réseautage et à la coopération.

L'UAW a reçu une demande du Palais Royal. Sa Majesté le Reine Mathilde, suite aux difficultés du secteur agricole, désire visiter une exploitation agricole typique de la Région Wallonne dans laquelle une jeune agricultrice s'était créée une activité personnelle. L'objectif de cette rencontre était de mettre en valeur l'entreprenariat au féminin et de discuter de la place de la femme dans ce secteur. Au vu de la diversité de vos exploitations, ce n'est pas une mais deux fermes qui ont été choisies par le Palais. Sa majesté, lors de cette visite, s'est entretenue sur différents sujets notamment la place de la femme en agriculture, la diversification, la surcharge administrative, le statut social du conjoint aidant, l'entreprenariat au féminin, la collaboration et l'agriculture familiale.

Tous ces moments n'auraient pu se faire sans vous !

Vous êtes l'essence de notre mouvement, vous lui donnez toute sa légitimité.

Plus que jamais, l'UAW est faite par vous pour vous !

Grand merci...



La journée s'est terminée traditionnellement par une après-midi festive. La ligue d'impro de Gembloux « L'Art de Rien » est venue nous faire sourire, rire et réfléchir grâce à des impros jouées à partir de thèmes tels que « Le tracteur est en panne, où as-tu rangé l'âne ? », « Sale temps pour la faucheuse »... Un bon moment de détente !

Les achats groupés d'énergie : une collaboration FWA-Wikipower

Par Olivier Maüen, coordinateur UAW

En dehors des factures liées directement à l'exploitation agricole (produits phytosanitaires, aliments pour le bétail, semences...), un des grands postes de dépenses dans nos fermes est l'énergie. Ainsi, bien consciente qu'il n'y a pas de petits profits et que chaque euro économisé est bon à prendre, la FWA a lancé il y a un an un partenariat avec la société Wikipower pour l'achat groupé d'énergie (mazout, gaz, électricité) pour les agriculteurs. Nous avons profité du dernier conseil général festif pour réinviter Wikipower qui nous a présenté sa nouvelle possibilité : l'achat de panneaux photovoltaïques industriels.



M. Anatole Franck de Wikipower, entouré des représentants des 2 installateurs sélectionnés pour la Wallonie, est venu présenter le 19 janvier dernier au Conseil Général de l'UAW la dernière nouveauté du partenariat de Wikipower avec la FWA, l'achat groupé de panneaux pho-

totovoltaïques industriels. Il a ainsi rappelé aux agricultrices présentes les avantages du photovoltaïque. D'un côté, écologiques bien sûr : une production d'énergie propre et renouvelable, pas de nuisance sonore et des panneaux recyclables à 85% en fin de vie mais aussi économiques :

un investissement rentabilisé en moyenne après 5 ans, obtention de certificats verts. Les agriculteurs intéressés par un devis peuvent se rendre sur le site <http://fwa.wikipower.be/>, cliquer sur l'onglet photovoltaïque et remplir le formulaire.

Parallèlement au photovoltaïque, en 2 ans d'existence, l'achat groupé d'énergie FWA/Wikipower a fait son « petit bonhomme de chemin ». Les agriculteurs qui ont déjà osé franchir le pas bénéficient en moyenne d'une diminution annuelle de 150 euros de leur facture énergétique, que ce soit sur l'électricité ou le gaz. Dans les fermes d'élevage, ces réductions annuelles peuvent atteindre des sommes bien plus élevées.

Rappelons aussi que la FWA organise régulièrement avec Wikipower des achats groupés de mazout de chauffage pour négocier des réductions sur les prix habituellement pratiqués par les fournisseurs tout en gardant la possibilité en tant qu'exploitant agricole de bénéficier de réductions d'accises sur le mazout rouge destiné à usage professionnel.

Des réductions d'accises sur l'électricité ?

Pendant les débats qui ont suivi la présentation de Wikipower, une question a été soulevée. La possibilité de bénéficier, à l'instar de celles sur le mazout de chauffage, de réductions d'ac-

cises sur l'électricité. Nous avons donc contacté le département des accises du ministère des Finances pour nous en assurer. Nous avons reçu une réponse affirmative. En effet, vous pouvez introduire une demande de réductions d'accises, tant sur l'électricité que sur le gaz utilisés à des fins professionnelles dans votre exploitation. Pour ce faire, vous devez vous rendre à l'adresse suivante https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/accises/formulaires-de-demande

Vous descendez jusqu'à « Produits Energétiques et Electricité » et vous trouverez sous les points 2 et 3 les deux documents à renvoyer à votre direction régionale (Bruxelles pour le Brabant Wallon, Liège pour les provinces de Liège et du Luxembourg ou Mons pour le Hainaut et Namur selon votre lieu d'exploitation) ainsi qu'une notice explicative pour vous aider à remplir le document.



Faire des économies d'énergies avec la FWA
Powered by wikipower



Le Groupe de Soutien aux agriculteurs en difficultés : nouveaux outils de communication et nouvelles formations

Par Olivier Maüen, coordinateur UAW

S'il est un service que l'Union des Agricultrices Wallonnes serait ravie de ne plus devoir offrir dans le futur, c'est bien le Groupe de Soutien aux Agriculteurs en difficultés. Malheureusement, les réalités actuelles du monde agricole étant ce qu'elles sont, les bénévoles de ce groupe sont plus que jamais nécessaires pour apporter aide et écoute aux agriculteurs et agricultrices qui en font la demande. C'est dans ce cadre qu'elles viennent de suivre une série de nouvelles formations afin de leur permettre d'approfondir leurs compétences et connaissances. Parallèlement, l'UAW a développé de nouveaux outils de communication pour faire encore mieux connaître et reconnaître le groupe de soutien.

Stress, burnout, la crise comme possibilité de rebondir, la gestion de conflits et l'écoute et l'empathie, tels étaient les thèmes de cinq journées de formation que le groupe de soutien a suivies ces derniers mois. Cinq thématiques différentes mais avec toujours le même but pour les bénévoles : continuer à améliorer leurs compétences pour aider au mieux les agriculteurs et agricultrices dans le besoin.

Les trois premières journées pouvaient être vues comme une suite logique. En effet, si la crise peut prendre de nombreuses formes, elle peut se mani-

festier dans le milieu professionnel par le burnout qui, bien qu'il soit multifacettes et multifactoriel, peut lui-même avoir été en partie causé par le stress. Les bénévoles ont ainsi pu se perfectionner à la reconnaissance des symptômes du stress et/ou du burnout et aux techniques pour les gérer : relaxation, respiration en cohérence cardiaque...

Les deux dernières séances consacrées à la gestion des conflits et à l'écoute forment elles aussi un ensemble cohérent. En effet, un des principes de base inhérents à la résolution des conflits est de pou-



voir écouter. Avant cela, les bénévoles ont encore pu développer leurs capacités à comprendre les origines et les évolutions des conflits, étape bien entendu primordiale pour ensuite pouvoir les résoudre.

En plus de ces formations, l'UAW a renouvelé sa communication autour du groupe de soutien. Partant du principe qu'une image est souvent plus parlante que des mots, nous avons fait appel à un dessinateur pour illustrer le travail de nos bénévoles. Cette illustration sera dorénavant utilisée sur tous nos nouveaux outils de communication : des prospectus ainsi que des rolls-up que nous emmènerons sur divers événements publics auxquels l'UAW participe.

« En raison d'une forte demande, de nouvelles dates de formation ont été programmées pour la deuxième partie de l'année. Notez les déjà dans vos agendas.

- Le stress : 05/10
- Le Burnout : 19/10
- La crise comme possibilité de rebondir : 09/11
- La gestion de conflits : 23/11

L'écoute et l'empathie : 10/12

Ces formations se font à Gembloux dans les locaux de la FWA et sont ouvertes à tous et à toutes.

Inscriptions au 081/627 495 olivier.mauen@fwa.be »

Comment nous contacter ?

Groupe de soutien aux agriculteurs en difficultés
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
081/627495
soutien@uniondesagricultriceswallonnes.be



Statut social des indépendants : du neuf depuis le début de l'année

Par Olivier Maïen, Coordinateur UAW

Chaque début d'année est marqué par son lot de changements dans la législation. 2018 ne constitue en ce sens pas une exception. En matière de statut social des indépendants, quelques modifications notables sont ainsi à signaler : réduction du délai de carence en cas d'invalidité, apparition de nouveaux seuils de contributions sociales mais aussi renforcement des possibilités de pensions complémentaires.

Ces dernières années, des avancées législatives sensibles ont contribué à améliorer le statut social des travailleurs indépendants. Par exemple, aujourd'hui, à cotisations sociales égales durant toute leur carrière respective, un indépendant touchera à sa retraite autant qu'un salarié. De nouvelles avancées restaient néanmoins les bienvenues. C'est dans ce sens que vont les nouveaux changements.

Des délais de carence réduits

Un petit rappel lexical s'impose tout d'abord : le délai de carence est la période de temps qui court entre le jour de la constatation d'une incapacité de travail et le jour à compter duquel les indemnités journalières sont payées par l'organisme de sécurité sociale.

« Il y a quelques années encore, les indépendants qui tombaient malades ou se blessaient et devaient dès lors cesser provisoirement leurs activités, avaient à subvenir par eux-mêmes à leurs besoins pendant une période de carence de trois mois avant de pouvoir compter sur une indemnité de la part de leur mutuelle. Une première avancée avait réduit cette période à un mois », explique Jean-Pol Toupy, expert technique en cotisations sociales chez Securex Integrity. Cela constituait néanmoins encore une très grande discrimination par rapport au statut des salariés. Rappelons en effet « qu'il n'y a plus de jour de carence pour les employés et ouvrier depuis 2014 et que le premier mois d'incapacité de travail d'un employé est entièrement à charge de l'employeur avant l'intervention de l'assurance maladie-invalidité ».

Depuis le 1er janvier dernier, un nouveau pas dans la direction d'une égalité entre les différents statuts a été fait. Les indépendants bénéficient en effet désormais d'une indemnité après deux semaines de maladie. La Ministre des Affaires sociales, Maggie De Block et celui des Indépendants et de l'Agriculture, Denis Ducarme, ont décidé de réduire cette période de carence à 14 jours en raison du délai jugé trop long. Le travailleur indépendant peut donc aujourd'hui prétendre à des indemnités à partir du quinzième jour d'incapacité de travail. Le montant journalier de l'indem-

nisation, lui, ne change pas (44,95€ pour un isolé, 34,47€ pour un cohabitant et 56,17€ si vous avez une personne à charge)

« Cela ne change rien en matière d'assimilation maladie », poursuit M. Toupy. « Un indépendant qui voudrait continuer à bénéficier de ses droits sociaux sans payer de cotisations sociales doit cesser toute activité d'indépendant. Ceci signifie que cette activité ne peut être poursuivie en son nom par une tierce personne. Un agriculteur qui ferait donc appel à un service de remplacement agricole durant son incapacité de travail doit ainsi continuer à payer ses cotisations sociales. »

De nouveaux seuils de contributions sociales

En ce qui concerne les cotisations sociales, une autre nouveauté bienvenue : l'instauration de quatre seuils supplémentaires permettant aux indépendants d'ajuster à la baisse leurs cotisations sociales en cas de diminution des revenus. Les contributions sociales provisoires que les travailleurs indépendants paient tous les trimestres correspondront ainsi mieux à leurs revenus réels.

Depuis la réforme du calcul des cotisations sociales en 2015, les indépendants payent des cotisations provisoires sur base du revenu perçu 3 ans plus tôt. Ces cotisations provisoires sont ensuite régularisées lorsque le revenu réel officiel de l'année concernée est connu.

Lorsqu'un indépendant voit ses revenus baisser, il a la possibilité de demander une diminution du montant de ses cotisations sociales. En pratique, il doit s'adresser à sa caisse d'assurances sociales, à qui il doit fournir des éléments objectifs démontrant la baisse de ses revenus. Si son dossier est accepté, ses cotisations provisoires seront alors réajustées en fonction d'un des seuils définis légalement.

Depuis le 1er janvier 2018, 4 seuils ont été ajoutés aux deux seuils existant déjà.

Les seuils sont désormais les suivants : **13550.50€, 16 752.22 €, 21 106.47 €, 27 101,00 €, 37 607.47 € et 53 184.98 €.**

Cela permettra aux indépendants concernés de verser des cotisations les plus proches possible de leur revenu réel et d'éviter ainsi de payer, alors qu'ils sont en difficulté de trésorerie, des cotisations qui leur seraient normalement remboursées plus tard quand leurs revenus réels seront connus.

L'objectif est donc de permettre aux indépendants de mieux adapter leurs cotisations sociales à leurs revenus réels. « Cela donne clairement une plus

grande liberté aux indépendants », affirme Jean-Pol Toupy « même si cela reste toujours basé sur des estimations. » M. Toupy ajoute : « nous sommes par ailleurs assez flexibles envers les agriculteurs en matière de preuves de diminution de revenus. Leurs revenus sont en effet très aléatoires en raison des variations de rendements, de marges. De plus, en agriculture, la base imposable est déterminée de manière forfaitaire à l'automne de l'année suivante ».

Et pour une éventuelle pension extra légale ?

Pas encore en place mais déjà annoncée pour ce début d'année et approuvée en Commission économie de la Chambre à l'initiative des Ministres des Pensions, M. Bacquelaine, des Indépendants et de l'Agriculture, M. Ducarme et des Finances, M. Van Overtveldt : la création de l'engagement individuel de pension pour travailleurs indépendants (EIPT). Les indépendants en personne physique, en ce compris les conjoints aidants et les indépendants à titre complémentaire, pourront bientôt se constituer une pension complémentaire.

À l'heure actuelle, un indépendant qui travaille en dehors du cadre d'une société, ne peut compléter sa pension légale que via le système de la Pension libre complémentaire pour indépendant (PLCI). Il aura désormais bientôt la possibilité de cotiser également à un véritable deuxième pilier, à l'instar de ce que peut faire un dirigeant d'entreprise via l'Engagement individuel de Pension (EIP). Vous pourrez à l'avenir avoir recours aux deux systèmes en même temps. Attention, la règle des 80 % restera d'actualité : la somme de la pension légale et des pensions complémentaires ne pourra jamais excéder 80% de la dernière rémunération annuelle brute. Au-delà de ce pourcentage, les sommes versées ne procureront plus d'avantages fiscaux.

Cependant, le grand avantage de cette nouveauté résidera dans l'application de ce qu'on appelle le « back service ». Ce système est en effet avantageux pour celui qui commence à cotiser tardivement pour sa pension complémentaire. Il permet ainsi de payer des primes de rattrapage. Un « back service » consistera donc à payer rétroactivement des cotisations. Un maximum de dix années sera pris en compte mais la loi n'étant mise en place que cette année, seules les années à partir de 2018 pourront être prises en compte.

Même si cette nouvelle loi n'est pas encore d'application, sa mise en œuvre et le calcul de la règle des 80% seront relativement complexes et nous vous conseillons de ne pas hésiter à prendre contact avec votre secrétaire FWA et/ou avec votre conseil fiscal pour examiner avec lui si ce nouveau système pourrait être intéressant dans votre cas.



Votre secrétaire FWA, un atout pour vous conseiller !

Discussion avec Monsieur Yvon Collard, président de la commission des Assurances des Secrétaires FWA, au sujet de cette nouvelle possibilité de **pension complémentaire extra légale.**

À ce titre, les agriculteurs sont des indépendants comme les autres et pourront dès l'application de cette loi, refaire leur retard dans la constitution de leur pension extra légale, grâce à cette Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI), présentant donc une opportunité intéressante pour les indépendants non établis en société.

Les avantages de cette pension complémentaire sont :

- 1) Arriver à se constituer une pension plus décente, sorte de « rattrapage » pour les indépendants en personne physique qui n'avaient pas accès à l'engagement individuel de pension ;
- 2) Avoir accès à des formules financières plus intéressantes au niveau des sommes couvertes et donc de pouvoir se constituer, à terme, un capital plus important ;
- 3) Bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 30 % des primes moyennant le respect des limites légales (règle des 80 %).

Par ailleurs, il s'agit d'un produit évolutif où chaque dossier est particulier, pour lequel il est nécessaire d'être attentif et donc de s'adresser à un professionnel. En vous consultant et en vous proposant la souscription à ce type de produit, la plus-value de votre secrétaire FWA réside dans le fait qu'il s'engage moralement vis-à-vis de vous à suivre le contrat et à lui permettre d'évoluer de la meilleure manière possible pour vous faire bénéficier dans le futur de primes plus élargies.

Discutons ensemble de notre avenir et du futur de notre

Par Fanny Gerats, Coordinatrice UAW

Sur le principe d'un Forum Ouvert, nous avons réuni les agricultrices liégeoises et luxembourgeoises à Werbomont, et les agricultrices brabançonnaises et namuroises à Gembloux, afin qu'elles puissent, aussi, évoquer les sujets qui leur posent question concernant le futur de notre agriculture familiale. Lors de ces deux ateliers de discussions, chaque agricultrice a eu la possibilité de proposer un thème de réflexion, qui ensuite était débattu par l'ensemble du groupe. Chaque participante a donc été libre d'apporter ses idées et de contribuer aux échanges.

Nous avons expérimenté la technique d'un Forum Ouvert lors de la Journée Provinciale du Hainaut en septembre 2017. Évènement qui avait

recueilli un franc succès et qui avait permis aux participantes d'aborder des thèmes variés comme l'implication de jeunes agricultrices, la cessation, transmission d'activité et reprise,



ou les liens entre agriculture et territoire (politiques, citoyens, consommateurs).

Afin de recueillir les réflexions et réalités de terrain de nos agricultrices au niveau national, nous avons alors réitéré l'expérience pour les autres provinces.

À Werbomont, le 23 janvier 2018, les agricultrices se sont, par exemple, penchées sur les sujets suivants :

Quelle agriculture pour demain ? Comment devons-nous nous adapter ? Coopératives, nouvelles technologies ?

Dignité Paysanne

Par Myriam Lambillon, coordinatrice UAW

Le vendredi 12 janvier, était organisé à Bruxelles dans les locaux de Wallonie-Bruxelles Internationale la présentation du livre « Pour la Dignité Paysanne » de Deogratias Niyonkuru.

Ce livre, préfacé par Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation de 2008 à 2014¹ et Eric Tollens, professeur émérite de la KUL Zest un condensé d'expériences et témoignages de paysans et paysannes africains, de réflexions et pistes méthodologiques autour de l'Agriculture paysanne en Afrique. Il a fait l'objet d'une conférence en présence de l'auteur mais également d'Olivier de Schutter, d'Eric Tollens et de Marianne Streel.



cole, le chaîne des gains des différents acteurs dans quelques produits agricoles, l'importance de la protection sociale, la question de la fertilité des sols, l'accès à la terre, la libéralisation du commerce des produits agricoles, le plaidoyer sur les politiques agricoles sont autant de sujets qui tracent aussi bien le paysan africain que l'agriculteur/trice européen.



Deo Niyonkuru – auteur du livre Dignité Paysanne

Ce livre est d'autant plus parlant qu'il est aussi un recueil de témoignages parlants.

Deogratias a parcouru des pays comme la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi. Il est allé à la rencontre des paysans et paysannes et il est devenu leur bouche, leur cœur, leur messager. Que ce soit la place de la femme dans le monde rural, son rôle ou son absence de rôle, que ce soit l'alcool, la sorcellerie, l'aide humanitaire et le détournement de fonds, tout est abordé par des témoignages qui vous remuent les tripes.

L'UAW reconnue pour son expérience de partage avec le Sud



Marianne Streel était invitée par la Fondation Roi Baudouin à participer au lancement de ce livre, en tant que représentante de l'Union des Agricultrices Wallonnes. Elle a été votre porte-parole et a pu expliquer devant un parterre de personnalités, de représentants d'ONG tout ce que l'UAW a accompli avec nos consœurs du Sud. Elle a accepté de témoigner, non pas comme experte qu'elle n'est nullement et sans



Vue de la salle

avoir la prétention d'avoir des solutions mais uniquement en expliquant humblement ce que les agricultrices de l'UAW ont comme expérience de collaboration avec leur collègues du Sud.

En lisant ce livre, Marianne Streel a eu le sentiment très fort que tous les thèmes de travail que l'UAW aborde avec les agricultrices du Sud ont été décrits au fil des pages. Cela prouve que, lors de nos échanges d'expériences, lors de nos rencontres avec les agriculteurs/trices du Sud, nous sommes sur la



Eric Tollens

bonne voie.

Ce livre apporte une pierre à l'édifice. Il ne s'agit aucunement de LA solution mais d'UNE solution.

Au Nord comme au Sud, nous avons des objectifs communs

L'Agriculture Familiale du Nord comme du Sud vit des réalités des contextes différents mais rencontre les mêmes problèmes et doit répondre aux mêmes défis.

Objectifs communs de notre Agriculture Familiale :

Obtenir un revenu afin d'être encore là demain
Rester des producteurs de matières premières
Réduire la pénibilité du travail

Quand l'Union des Agricultrices Wallonnes coopère avec les producteurs wallons, européens ou du Sud, elle se base sur plusieurs principes.

1. Le paysan doit être au cœur des choix posés

2. Les OP (Organisations Paysannes) sont l'élément central du développement.

Pour ce faire, une Organisation Paysanne doit être solide. L'organisation professionnelle doit avoir une base identifiée. Elle tire sa légitimité de ses membres, qui sont des producteurs. Elle défend les intérêts de ceux-ci et leur rend des services afin de répondre à leur BESOINS REELS.

3. La collaboration entre OP : des OP qui grâce à des agri-agences soutiennent d'autres OP

La famille FWA/UAW/FJA fait partie d'Agricord qui est reconnue par l'OCDE comme Alliance de développement à but non lucratif.

Le principe d'Agricord : Les paysans sont à la base de toutes les décisions.

Les membres sont 12 agri-agences qui sont des ONG liées à des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles)

Ces agri-agences soutiennent des OP uniquement (près de 200 OP dans 52 pays)

Quant au Collectif Stratégies Alimentaires (CSA), l'agri-agence de la FWA/UAW/FJA, elle se concentre sur les OP présentes au Brésil, Vietnam, Philippines, Sénégal, RD Congo, Burundi, Rwanda.

Ce soutien passe

1. comme dit plus haut, par les OP ce qui signifie que les fonds sont confiés aux paysans.

2. par l'échange entre paysans Sud/Sud, Nord/Nord, Nord/Sud.

3. par le renforcement de la capacité tant des OP, des leaders paysans que des agriculteurs

4. chaque OP a ses caractéristiques, ses idées et garde ses spécificités, cependant elles ont un point commun la défense d'Agriculture Familiale.

5. Cette collaboration doit exister dans le long terme.

Passer par les OP est important car tous les paysans du monde parlent le même langage

Il est primordial pour les agriculteurs de se former, de renforcer leur capacité, de collaborer ensemble ainsi qu'avec d'autres acteurs.

Marianne a tenu, dans sa conclusion, à rappeler qu'il était primordial de faire confiance aux paysans et de leur rendre confiance. Il faut dans le développement de l'Agriculture Familiale permettre aux paysans de construire leur avenir. Ceci vaut autant pour le Sud que pour le Nord !

Merci

C'était un honneur pour l'UAW d'être invitée par la Fondation Roi Baudouin à venir expliquer le travail effectué en collaboration avec les agricultrices du Sud. Nous tenons à remercier Monsieur Lisoir de nous avoir invitées à cette présentation d'un livre éclatant de réalités, de franchise, d'histoires vécues.

si vous souhaitez commander ce livre : GRIP - d.fayer-stern@grip.org www.grip.org

¹ Olivier de Schutter est actuellement membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU.

² Eric Tollens a dirigé à la KUL le département d'Economie agricole (1983 - 2009). Acteur renommé sur des questions agricoles axées sur le développement, il occupe plusieurs mandats dans différentes instances internationales : ISRA Sénégal, Expert externe indépendant FAO, membre exécutif du CTA au Pays Bas, CIFOR Indonésie, Membre du conseil d'administration AfricaRice en Côte d'Ivoire.

« Parce que les paysans et paysannes n'écrivent pas... Cet essai leur redonne la parole, Il nous les fait entendre » dit Olivier de Schutter dans sa préface. Ce livre écrit par Deogratias Niyonkuru, ingénieur agronome, secrétaire général et cofondateur de l'organisation burundaise ADISCO (Appui au



Olivier de Schutter

Développement Intégral et à la Solidarité dans les Collines) nous ouvre les yeux sur la réalité paysanne en Afrique, sur les effets parfois néfastes de certains types d'aides. Il aborde des questions existentielles. Quelles priorités pour les paysans d'Afrique ? Quelles formes de soutien ? Comment réconcilier l'amélioration de la productivité, la réduction de la pauvreté rurale et la préservation des écosystèmes ?

Ce livre est composé en 10 chapitres qui analysent les questions majeures du développement rural en Afrique. Il nous renvoie à notre image, à notre agriculture. Nous nous rendons compte que quel que soit le paysan du Nord ou du Sud, nous devons faire face aux mêmes problèmes ; la mondialisation, la transmission des exploitations, la perte de confiance en soi, les enjeux et les défis du financement agri-

agriculture familiale



Quelles libertés aurons-nous encore dans nos exploitations ?

Quelles seront les besoins des agricultrices à l'avenir ?

Comment améliorer l'image de l'agriculture ? Les jeunes agriculteurs seront-ils les entrepreneurs de demain ?

À Gembloux, le 29 janvier 2018, les questions suivantes ont, notamment, été débattues :

Quelles seront les limites de l'agroalimentaire et l'avenir des exploitations familiales ? La vente directe est-elle une solution ?

Comment travailler l'image de l'agriculture et renouer le dialogue pour expliquer notre tra-

vail ?

Devons-nous laisser nos jeunes reprendre la ferme ?

Comment reconnecter les jeunes citoyens aux réalités du travail dans nos exploitations ?

L'agriculteur, le maillon faible d'une filière ?

Un thème également abordé lors de ces deux journées était la légitimité de l'UAW, celle-ci ayant été reconnue à l'unanimité pour porter la voix des agricultrices et assurer un relais spécifique.

Ces deux moments de partage ont été particulièrement appréciés par les agricultrices.

Elles ont spécifiquement souligné la liberté d'expression et l'écoute qu'apporte un Forum Ouvert, ainsi que le caractère constructif des dialogues. C'est donc en toute convivialité que les agricultrices ont sincèrement contribué à ces échanges sur leur avenir et le futur de notre agriculture familiale. Ces trois Forums Ouverts sont, de toute évidence, les premières étapes d'une réflexion de plus en plus approfondie sur la place des agricultrices dans le devenir des campagnes wallonnes.

Ils ont répondu présent à l'invitation de l'UAW de Fleurus



Ce jeudi 01 février, l'UAW de Fleurus a organisé une réunion certificative pour la phytolice. La soirée portait sur la protection des utilisateurs et la gestion du stockage. La salle était comble et le public attentif. La formation tenue par Preventagri comme d'habitude fut très didactique.

Nous tenons à remercier le comité de Fleurus pour l'organisation de cette soirée et la tenue de la réunion.

Pourquoi les agricultrices ont besoin de leur phytolice ?

L'Union des Agricultrices Wallonne a toujours recommandé à ses membres de demander cette phytolice car on ne sait pas ce que

la vie nous réserve. Il se peut que, par concours de circonstances, vous soyez amenées à acheter et stocker ces produits voir à manipuler vous-même ces produits, vous devrez avoir votre phytolice.

Pourquoi suivre les formations ?

Si vous ne l'avez pas ou si vous perdez votre phytolice (pour non suivi des formations par ex) vous devrez recommencer au début c'est-à-dire suivre les formations qualifiantes et réussir les examens, ce qui est très astreignant.

Alors quelques soirées de formation ne valent-elles pas la peine d'être suivies ?

Il s'agit de 4 formations continuées sur 5 ans.

Liste des comités

Brabant Wallon			
Jodoigne	PARIS Marie-Ghislaine	010/81 24 02	0473/86 46 31
Nivelles Genappe	DUYCK Dominique	067/77 24 62	0479/23 61 29
Wavre Perwez Mt St Guibert	STRADE Jacqueline		0495/57 93 05
Hainaut			
Ath	DEGREVE Brigitte	068/64 50 38	
Beaumont Merbes	RENAUX Béatrice	060/45 51 17	0498/14 70 76
Boussu Dour	LAMERANT Anne	065/43 07 54	0476/62 24 88
Chimay	WIAME Anne	060/21 93 26	0476/62 21 26
Comines Warneton	D'HAENE Josiane	056/58 89 65	0472/31 44 15
Fleurus	COLIGNON Ingrid	071/35 11 64	0473/86 22 86
Frameries	VAN HECKE Cécile	065/87 13 13	
Frasnes	RASSEMENT Nadine	068/64 53 88	0473/42 05 84
Mouscron	PLANQUAERT Francine	056/48 86 81	0494/13 80 10
Peruwelz	DEBUF Christine	069/44 23 57	
Silly Lens Enghien	DESENFANS Sophie	068/55 22 81	0499/15 19 85
Soignies	BRANCHE Laurence	067/45 83 74	0479/56 78 47
Tournai	VANDEBERGHE Marie-Claire	069/22 59 36	0496/54 17 45
Liège			
Herve Aubel	DIFFELS Marianne	04/381 11 66	0479/68 94 44
Lierneux Stavelot	HENRARD Marie-Cécile	080/86 42 31	0499/38 14 14
Malmedy	DEBLON Christine	080/67 82 99	
Verviers Dison Limbourg	BECKERS Dominique	087/88 15 27	0496/10 85 47
Luxembourg			
Arlon Etalle Florenville	SERVAIS Claudette	061/32 02 93	
Bastogne	PAQUAY Andrée	061/21 14 25	0497/48 58 16
La Roche	COLLINET Christiane	084/41 22 75	0496/22 63 39
Libramont	POPA	061/46 63 58	0477/42 89 78
Marche Durbuy Erezée	WILLEMEN Martine	086/47 72 21	0472/97 30 71
Namur			
Andenne	DEHOUST Bernadette	081/58 96 83	
Ciney	GILLES Cathy	083/61 14 99	0494/36 47 06
Dinant Beauraing	PIROTTE Angélique	082/74 42 41	0477/46 50 72
Eghezée	JACQUET Nadia	081/51 10 89	0471/61 52 41
Florennes Walcourt	MIGEOTTE Christine	071/61 17 17	0473/33 83 50
Gembloix Namur N Fosses	VAN DEN ABEELLE Agnès	082/68 81 89	0495/26 39 53
Namur sud	BAES Christine	083/68 98 23	0473/74 58 28
Philippeville Couvin	CASTEL Christiane	071/66 76 43	

Liste des blogs et pages FB

Province/section UAW	blog ou Page Facebook
UAW National	Union des Agricultrices Wallonnes
UAW Province BW	Agricultrices UAW Brabant Wallon
UAW Province Lg	UAW Province de Liège
UAW Herve Aubel	Uaw Aubel-Herve
UAW Province du Hainaut	
UAW Ath Frasnes	uaw-ath-frasnes.blogspot.com
UAW Fleurus	UAW-Fleurus
UAW Silly Lens Enghien	UawLensEnghienSilly
UAW Tournai	uawtournai.skyrock.com

JEUDI 08 FÉVRIER

UAW TOURNAI
Réunion supprimée

SAMEDI 10 FÉVRIER

UAW PERUWELZ
date limite pour le souper aux fromages du 17 février 2018. Renseignement et inscription chez Christine 069/44 23 57 - Cécile 069/66 34 56. PAF adulte 19€ et enfant -12 ans 10€

UAW - FWA WAVRE PERWEZ MONT ST GUIBERT

19H30 TOURINNES ST LAMBERT Salle Le Fenil, rue de la Cure 1-3 souper de section PAF: 50€/pers à verser sur le compte BE23 1030 1195 2791 de la section locale FWA Wavre-Perwez. Pour une bonne organisation, merci de réserver avant le 02 février chez: Jacqueline Strade 010/688 529 - Philippe Janssens 010/689 929 - Etienne Dardenne 081/656 268 - Guy Godfriaux 010/606 023 - Philippe Moniquet 081/227 731.

LUNDI 12 FÉVRIER

UAW TOURNAI
19H30 réunion du comité chez Mireille.

MARDI 13 FÉVRIER

UAW MARCHE DURBUY EREZEE et UAW LA ROCHE

10H15 BASTOGNE au Musée En Piconrue Visite guidée de l'expo du peintre agriculteur Mr André Bosmans et de l'expo "Les âges de la Vie" rdv devant le musée. Inscriptions pur le 09/02 chez C Collinet 0496/22 63 39 - M Quiryne 0478/97 30 71.

JEUDI 15 FÉVRIER

UAW BOUSSU DOUR
19H30 THULIN Salle Roi Baudouin. conférence débat "les 8 lois pour être en bonne santé" avec Mme Patricia Campo, nutritionniste

UAW GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES

19H30 SART ST LAURENT à la salle paroissiale conférence débat "Témoignage d'une vie" par Muriel Brichard écrivain qui viendra présenter son livre.

UAW ANDENNE

13H30 JALLET à la salle Les Houlottes. Atelier participatif « Préservez votre environnement grâce aux produits d'entretien maison » avec Le Grimoire de Mélusine. Inscription chez Bernadette Dejonckheere 081/58 96 83 pour le 08 février. PAF 15€.

SAMEDI 17 FÉVRIER

UAW PERUWELZ
19H30 PIPAIX Salle les Glycines Souper aux fromages Renseignement et inscription chez Christine 069/44 23 57 - Cécile 069/66 34 56. PAF adulte 19€ et enfant -12 ans 10€

LUNDI 19 FÉVRIER

UAW PROVINCE DU Luxembourg
13H30 LIBRAMONT
UAW-FWA FLEURUS
Date limite inscription souper de section

MARDI 20 FÉVRIER

UAW COMINES WARNETON
13H30 LE BIZET La Howarderie, rue de la Howarderie 9. conférence débat "Etre en accord avec soi-même, oui mais comment?" animé par Virginie D'Abundo PAF 8€ membre, 10€ non membre. Inscription indispensable (15 personnes max), chez Martine Blanckaert: martine.blanckaert@skynet.be - 056/55 87 74.

UAW FLEURUS

20H15 GOUY LEZ PIETON Chez ABC Santé atelier participatif cours de gym

JEUDI 22 FÉVRIER

UAW NIVELLES GENAPPE
13H30 FRASNES LEZ GOSSELIES rue Henry Loriaux, 49. atelier participatif "Valorisation des produits de terroir" Inscription chez Dominique Goies 0479/236 129 pour le 17/02. Prévoir PAF

UAW ATH et UAW FRASNES

13H30 OSTICHES à la salle du Blanc Moulin conférence débat "la Thérapie par

l'Hypnose"

UAW WAVRE PERWEZ MONT ST GUIBERT

13H30 HEVILLERS à la salle La Houssière atelier participatif "Valorisation des produits de terroir" par Bernadette Vandebosch. Inscription auprès de Maria Van Puymbrouck pour le 16 février 0498/57 22 76. PAF 5€.

SAMEDI 24 FÉVRIER

UAW-FWA EGHEZEE
Souper de section infos suivront
UAW DALHEM FEXHE

19H30 HOUSSE La Salle "La Jeunesse", cours des Mayeurs, 6. soirée de détente Menu 4 services (+apéro et café). PAF 30€ sur le compte BE31 7320 0233 8155 UAW Dalhem Fexhe. Réservation pour le 17 février chez Zoé Belleflamme 04/376 64 45 - Tay Liégeois 04/387 45 07 - Viviane Gaillard 0497/260 333 jo_gaillard@hotmail.com

UAW - FWA FLEURUS

19H30 WANFERCEE BAULET à la Salle paroissiale, rue de la Closière 48. souper annuel Menu 5 services avec apéritif et café (boissons comprises). PAF 53€ - enfant de -12 ans : 30€, jeune de -25 ans 43€. Paiement par virement BE15 1030 1215 0330 et réservation pour le 19 février chez Fleurus Consult 071/81 11 67 - I Kairet 0473/86 22 86 - Ch Francotte 0473/29 81 31.

DIMANCHE 25 FÉVRIER

UAW-FWA GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES

Date limite de réservation pour le souper de section du 03 mars

JEUDI 01 MARS

UAW - FWA GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES

19H30 GEMBLOUX dans les locaux de la FWA, 47 chaussée de Namur formation continue pour les phytolices P1, P2, P3 et NP. Désherbage mécanique: notions d'efficacité, de sélectivité et de coût par Fabienne Rabier du CRA-W Ne pas oublier sa carte d'identité. Etre membre FWA, FJA, UAW. Inscription chez kathleen.gerard@fwa.be -081/60 00 60 avant le 22 février en mentionnant votre numéro national et votre lieu de naissance. . 1 Places limitées à 100 personnes. Les personnes non-inscrites au préalable ne seront pas acceptées à la formation.

UAW COMINES WARNETON

13H30 LE BIZET La Howarderie, rue de la Howarderie 9. conférence débat "Les bonnes et les mauvaises graisses" par Agathe Devroede PAF 2€ membre et 4€ non membre.

SAMEDI 03 MARS

UAW - FWA GEMBLOUX
19H30 HAM SUR HEURE à la salle "Le Derby" Souper annuel menu 4 services (avec apéritif et café) 60€ Paiement sur le compte BE44 1030 1214 2145. Réservation souhaitée pour le 25 février au plus tard chez Agnès Gauthier 0495/26 39 53 danielguthier@skynet.be - chez Léon Delsaux 0474/65 22 66 leondelsaux@gmail.com - Bureau Delchambre 071/71 14 78.

LUNDI 05 MARS

UAW - FWA REGIONALE MOUSCRON TOURNAI PERUWELZ

13H30 GAURAIN RAMECROIX Salle de la Maison des Agriculteurs, rue André Moulin 6 conférence débat "Le Bail à Ferme" avec Anne-Sophie Janssens, du service d'étude de la FWA Réserve aux membres UAW, FWA, FJA.

JEUDI 08 MARS

UAW TOURNAI
de 10H00 à 16H00 TEMPLEUVE au Sixtié's, rue de Tournai, 3. atelier participatif "Valorisation des produits de terroir"